



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} février 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 janvier 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme vous le savez, la dixième Réunion des pays voisins de la Libye s'est tenue au Caire, le 21 janvier 2017, sous la présidence de l'Égypte. Des ministres et ambassadeurs de l'Algérie, de la Tunisie, de la Libye, du Niger, du Tchad et du Soudan ont participé à cette réunion, à laquelle ont également assisté le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et le Haut Représentant de l'Union africaine pour la Libye.

Je vous prie à cet égard de bien vouloir trouver ci-joint le texte du communiqué final de la réunion susmentionnée. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Amr **Aboulatta**



**Annexe à la lettre datée du 24 janvier 2017 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Communiqué final de la dixième Réunion ministérielle
des pays voisins de la Libye, tenue au Caire,
le 21 janvier 2017**

1. La dixième Réunion des ministres des affaires étrangères des pays voisins de la Libye s'est tenue au Caire, le 21 janvier 2017, sous la présidence de S. E. M. Sameh Shoukry, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte. Y ont participé :

- S. E. M. Abdelkader Messahel, Ministre des affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes de la République algérienne démocratique et populaire;
- S. E. M. Khemaies Jhinaoui, Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne;
- S. E. M. Mohamed El-Taher Siala, Ministre délégué chargé des affaires étrangères de la Libye;
- S. E. M^{me} Salamatou Lamido Ousseini, Ministre déléguée de la République du Niger chargée de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur;
- S. E. M. Hassan Adam, Ambassadeur de la République du Tchad au Caire;
- S. E. M. Abdel Mahmoud Abdel Haleem, Ambassadeur de la République du Soudan au Caire.

2. Ont également participé à cette réunion S. E. M. Ahmed Abdoul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes; S. E. M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye; et S. E. M. Jakaya Kikwete, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie et Haut Représentant de l'Union africaine pour la Libye.

3. Les ministres ont pris note de l'évolution récente de la situation en Libye, soulignant qu'il ne pouvait y avoir d'autre solution que d'adhérer à l'Accord politique libyen signé le 17 décembre 2015 à Skhirat, qui constitue le seul cadre de règlement de la crise actuelle en Libye, conformément aux grands principes arrêtés lors des réunions convoquées au Caire, à N'Djamena, à Khartoum, à Alger, à Tunis et à Niamey. Ces principes sont les suivants :

- a) Préserver la sécurité, la stabilité et l'unité de la Libye, ainsi que sa souveraineté territoriale et la résilience de son peuple;
- b) Refuser toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Libye;
- c) Maintenir les institutions étatiques légitimes de la Libye et le respect de l'état de droit, tout en garantissant la séparation des pouvoirs et la justice sociale;

d) Préserver l'unité de l'armée libyenne ainsi que la présence d'une police nationale pour assurer la protection de la nation, conformément à l'Accord politique libyen, afin qu'elles puissent exécuter les tâches qui leur incombent en matière de maintien de la sécurité et de la stabilité de l'État libyen et de ses institutions légitimes;

e) Renforcer le principe du consensus sans marginalisation ni exclusion, et l'engagement en faveur d'un dialogue global entre toutes les parties libyennes, et préserver le caractère impératif d'une réconciliation nationale globale;

f) Maintenir l'état civil et le processus démocratique, ainsi que la passation pacifique du pouvoir en Libye.

4. Les ministres ont réaffirmé leur soutien au Conseil de la présidence du gouvernement d'entente nationale, issu de l'Accord politique libyen, qui a jeté les bases d'un règlement politique définitif de la crise. Ils ont appelé le Conseil à former un gouvernement d'entente nationale représentant toutes les forces politiques de la Libye et encouragé la Chambre des députés à se réunir pour se prononcer sur le Gouvernement nouvellement constitué et lui accorder un vote de confiance afin qu'il puisse assumer ses responsabilités.

5. Les ministres ont dit qu'ils étaient déterminés à continuer de promouvoir le processus politique en Libye en vue de le faire aboutir et à favoriser l'instauration de conditions propices à la sécurité et au rétablissement de la stabilité dans tous les territoires de la Libye, avec le précieux appui de S. E. M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Libye; S. E. M. Jakaya Kikwete, ancien Président de la Tanzanie et Haut Représentant de l'Union africaine pour la Libye; et l'Ambassadeur Salah El Din Elgamaly, Envoyé du Secrétaire général de la Ligue des États arabes pour la Libye.

6. Les ministres ont de nouveau affirmé leur rejet catégorique d'un règlement militaire de la crise libyenne, compte tenu des conséquences négatives qui en résulteraient pour la sécurité et la stabilité de la Libye, en particulier, et des pays voisins en général. Ils ont en outre déclaré que le dialogue politique est la seule voie qui conduirait à la fin de la crise.

7. Les ministres ont exprimé leur refus de toute intervention militaire étrangère, soulignant que la lutte contre les groupes terroristes en Libye doit s'inscrire dans le cadre de la légitimité internationale et que les opérations militaires menées à cet égard doivent procéder d'une demande du Conseil de la présidence du gouvernement d'entente nationale, compte tenu des dispositions de la résolution 2259 (2015) du Conseil de sécurité adoptée le 23 décembre 2015 et de la Charte des Nations Unies.

8. Les ministres ont examiné la situation extrêmement dangereuse dans laquelle vit le peuple libyen du fait des crises politiques et des conditions de sécurité, et de leurs nombreuses répercussions. À cet égard, ils se sont déclarés préoccupés par la présence d'organisations terroristes dans certaines régions de la Libye, qui constitue un grave danger pour la population libyenne et l'avenir du processus politique.

9. Les ministres ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération et la concertation entre les pays voisins de la Libye s'agissant de la sécurité des frontières et de la lutte contre le terrorisme dans ses diverses manifestations, la criminalité organisée et toutes les formes de contrebande transfrontalière, et de poursuivre les efforts en vue de convoquer une réunion d'experts, à l'issue de

laquelle des recommandations précises sur cette question seront présentées à la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des pays voisins de la Libye.

10. Les ministres ont salué les progrès accomplis dans la lutte contre le terrorisme dans différentes régions de la Libye, et en particulier dans les villes de Benghazi et Syrte, réaffirmant qu'il importe de pourchasser les terroristes qui fuient ces deux villes afin de les empêcher de reprendre leurs activités dans d'autres régions de la Libye.

11. Les ministres ont affirmé le rôle crucial et central que joue le groupe des pays voisins de la Libye, car ceux-ci sont les plus préoccupés par l'instabilité du pays et les plus durement touchés par la crise actuelle. Les ministres ont, à cet égard, invité les pays et les organisations régionales et internationales disposés à contribuer au règlement de la crise à tenir compte de l'approche et des positions du groupe des pays voisins de la Libye, ainsi que de sa lecture de la situation actuelle, tout en considérant tout effort visant à contribuer au règlement de la crise, et déclaré que cela devait s'inscrire dans le cadre du processus politique de l'ONU.

12. Les ministres se félicitent des efforts déployés par les pays voisins de la Libye et des réunions qu'ils ont récemment tenues au Caire, à Alger et à Tunis, et, outre leurs délibérations, de leurs efforts visant à régler la crise que traverse la Libye et à en endiguer les répercussions, ainsi qu'à rapprocher les parties libyennes en vue de parvenir à un règlement politique dans le cadre du processus politique de l'ONU, en y associant toutes les principales parties libyennes dans le cadre d'un vaste dialogue. Les ministres ont encouragé les pays voisins à renforcer leur collaboration à cet égard.

13. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en Libye et les conditions de vie difficiles des citoyens libyens. À cet égard, ils ont salué le rôle que jouent les institutions publiques centrales et locales dans les différentes régions en ce qui concerne la fourniture de services de base aux citoyens.

14. Les ministres ont indiqué qu'il importait qu'en 2017, la communauté internationale mette en œuvre un plan d'action humanitaire en coordination avec les autorités libyennes légitimes, le peuple libyen faisant face à une grave pénurie de médicaments et de fournitures médicales dans les hôpitaux et les centres médicaux de différentes régions du pays.

15. Les ministres ont demandé que soit levé le gel des avoirs financiers libyens dans les banques étrangères, afin que ces ressources appartenant au peuple libyen puissent servir à répondre aux besoins du pays, au moment jugé opportun par le Conseil de la présidence.

16. Les ministres ont prié le Président égyptien de la Réunion de transmettre le présent communiqué au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président du Conseil de sécurité, au Secrétaire général de la Ligue des États arabes et au Président de la Commission de l'Union africaine.

17. Les ministres ont également prié le Président de la Réunion d'adresser leurs plus vifs remerciements et l'expression de leur profonde gratitude à S. E. M. Abdel Fattah El-Sissi, Président de la République arabe d'Égypte, et au Gouvernement égyptien, pour leur aimable hospitalité et pour avoir pris les dispositions nécessaires

à la réussite de cette réunion, ainsi que pour leurs efforts visant à parvenir à un règlement de la crise en Libye.

18. Les ministres sont convenus de tenir la onzième Réunion ministérielle des pays voisins de la Libye à Alger à une date qui sera fixée lors de consultations. Ils ont en outre décidé que le groupe des pays voisins de la Libye siègerait de manière continue, de façon à suivre l'évolution de la situation en Libye.
